

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvrière, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 328 — TELEPHON

Les Grèves

CHEZ VALENTIN ROUSSEL

Jeudi dernier, à 8 h. du matin, 30 fileurs et vacheurs se sont mis en grève à la filature de laine Valentin-Roussel fils, rue de la Paix, réclamant une augmentation de salaire.

CHEZ DELANNOY

La grève continue et pour cause. Les délégués des grévistes s'étant présentés devant le patron, celui-ci leur a offert la pitre augmentation qu'il offre déjà au début de la grève, se riant des ouvriers.

La délégation ayant rendu compte de l'entrevue et des propositions patronales, l'assemblée des grévistes a repoussé du pied l'augmentation du patron. Les travailleurs réclament un salaire leur permettant de vivre et continuer à lutter jusqu'à satisfaction.

Nous faisons un nouvel appel à la population ouvrière de Roubaix pour soutenir les camarades en lutte contre le capitalisme. Venez, venez, travailleurs, dans les troncés qui vous seront tendus. On parle beaucoup du droit au travail. En versant votre obole, vous parlez pour le droit à l'existence.

SCENE DE FAMILLE

Léopold Debrucker, âgé de 44 ans, demeurant rue d'Alger, 24, se trouvait, après de nombreuses libations occasionnelles, dans un état de nouvelle anxiété, dans un état plutôt surexcité. C'est alors qu'il entra, vers 6 heures du soir avec sa femme chez sa belle-sœur, Mme Vve Vanbuisse, demeurant rue de la Conférence, 20.

Une discussion ayant surgi entre les membres de la famille, Mme Debrucker fut prise d'une crise de nerfs et dut être mise dans un lit chez sa sœur.

Léopold Debrucker se montra furieux de ce qu'il arrivait et malgré l'avis du médecin appelé pour porter secours à sa femme, il prétendit la faire lever pour le suivre au domicile conjugal.

On le mit carrément à la porte. Deux heures plus tard, il rôdait dans le voisinage et comme son attitude semblait équivoque, on avertit la police.

Léopold fut conduit au poste de police du 5^e arrondissement où lorsqu'on le fouilla, il fut trouvé en possession d'une hachette de bucheron, dissimulée sous ses vêtements.

Il a été transféré à Lille sous l'inculpation d'ivresse et de port d'arme prohibée.

CLOTURE DE LA CHASSE

Suivant un arrêté de M. le Préfet de Nord, en date du 30 décembre 1908, la chasse sera close dans le département le dimanche 10 janvier 1909 au soir.

LES CONCERTS PUBLICS

Voici le programme du concert qui sera donné par les « Mélomènes Roubaisiens », le lundi 4 janvier 1909, à 8 heures du soir au Théâtre du Fontenois.

Première partie. — 1. Nuit d'été, L. de Lillo; 2. Les Mélo-maniacs, M. de Ruyter; 3. Penetés d'aut tomme, Massenet; 4. Chansonnette comique, Kammil.

Deuxième partie. — 1. Après minuit, Bouffanger; 2. Les Mélo-maniacs, 3. Semailles, Gauthier; 4. Baudeval, M. de Ruyter; 5. Reger; 6. Duet, 7. Air de Benvenuto, Verdi; 8. Duet, 9. Chansonnette comique, Kammil.

AVIS AUX ECOILIERS

En raison des nombreux cas de maladies contagieuses constatés sur des enfants appartenant à divers établissements scolaires, et suivant la demande qui lui en a été faite par le Conseil hygienique et médical scolaire, l'Administration Municipale a, par arrêté du 31 décembre 1908, prescrit que les écoles primaires élémentaires publiques et privées seront fermées jusqu'au jeudi soir 7 janvier 1909. Les écoles maternelles publiques et privées resteront fermées jusqu'au jeudi soir 14 janvier 1909.

Cette décision a été prise d'accord avec l'inspecteur primaire et approuvée par l'autorité Académique.

SOCIALISTES ROUBAISIENS : — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopération et La Paix et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps que vous donnez des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grave détresse et soutient moralement et économiquement votre Parti dans toutes les circonstances.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE DESCRIME — Union Roubaisienne, siège Café de l'Étoile, rue de Valenciennes, 110. Jeudi 31 décembre 1908, à 9 heures du matin, entraînement; à 11 heures, réunion mensuelle. — Questions très importantes. Les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées d'assister à la dite réunion.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX des 1^{er} et 2^e janvier 1909
Naisances. — Léon Gatteau, rue d'Alger, cour Ad del Kader, 8. — Pierre Verleyen, rue de Loers, cour Jumelle, 9. — Denise Adens, rue de Denain, 62, cour Flamencoué, 3. — Marcel Delcourt, rue Choiseul, 23 bis. — Robert Delcourt, rue de Lannoy, 211. — Jacques Scrépel, rue de Tilleul, 4. — Fernand Vanhuisse, rue de Wasquehal, cour Delporte, 11.
Décès. — Elie Desmedt, 16 jours, rue de Wasquehal, cour Delporte, 17. — Catherine Monnier, 21 ans, ménagère, rue de l'Alouette, cour Fardache, 15. — Pierre Duthoit, 28 ans, sans profession, rue Ma Campagne, 23. — Rosalie Deville, 71 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 4. — Adèle Witterbeek, 77 ans, sans profession, rue Blanchemaison, 4. — Rachel Teile, 38 ans, pénalement condamnée, 172 bis, avenue Gasterman, 4. — Marie Lachaze, 38 ans, sans profession, 31 bis, rue Leprieux, 3. — Marie Julien Lachaze, 38 ans, sans profession, 79 ans, sans profession, rue de Barbécieux.

CAFETIERS, CABARETIERS

qui voulez un

PIANO AUTOMATIQUE

adressez-vous directement à la

FABRIQUE FRANÇAISE

Rue des Fabricants, 46, ROUBAIX

qui fait le plus beau et le meilleur marché

WASQUEHAL

CHUTE GRAVE
Vendredi, à 8 h. 12, Mme Vandewieille, née Sidonie Meets, ménagère, âgée de 60 ans, demeurant à Wasquehal, rue de Maroquin-Baron, s'est cassé la jambe gauche en-dessous de la cheville, en tombant par suite d'une glissade faite dans la cour de sa maison.

M. le docteur Lénard, appelé, est allé lui donner des soins.

Il se tira trois coups de revolver qui ne lui firent que de légères blessures.

Cela fait, il se laissa arrêter sans résistance par les voisins accourus.

Il passera sans doute devant les assises de février.

LE DRAME DE L'ÉPLANADE

Nous avons rappelés dans notre numéro de vendredi matin la tentative d'assassinat et le vol pour lesquels le jeune Vélyser fut condamné à mort par contumace et comparaitra à nouveau devant les assises.

M. Delaë, a transmis hier son dossier à la chambre des mises en accusation. Le rapport de M. Duthoit, médecin légiste, est parvenu au Parquet, il déclare dans ses conclusions que Vélyser ne présente aucun signe de dégénérescence physique, mais bien de la dégénérescence mentale qui peut faire admettre une légère atténuation de la responsabilité de l'accusé.

La journée des Tamonneurs

ILS BRULENT

Le dégel n'est pas favorable à nos tramways et les caniveaux leur jouent tous les mauvais tours imaginables.

Vers 8 heures 25 du matin, la charue du car N° 543 brûla au boulevard de la Liberté. Après dix minutes d'interruption, la circulation normale fut rétablie.

À 2 heures 14, vers midi, c'était celle du car N° 537 qui flamba place de la Gare. Il fallut la remplacer.

À 4 heures 1/2, un car N° 577 prenait feu à son tour rue Nicolas-Leblanc. Il dut transporter ses voyageurs et regagner le dépôt.

Les drames du ménage

Un mari abandonné frappa sa femme de six coups de poignon. — Les blessures ne sont pas graves.

Une tentative de meurtre, qui heureusement n'eut pas de suites tragiques, a mis en émoi dans la matinée de samedi, les habitants de la Place Madeleine-Caulier, à Fives.

Un mari abandonné, à tenté de tuer sa femme avec un couteau. Elle aperçut une brochure de filature emmanchée sous son bras et, avant son départ, elle lui avait dérobé une somme de 700 francs.

Il y a quatre ans environ, un surveillant de filature, Jules Harasse, 31 ans, se mariait avec une veuve, Mme Elodie Verbrugge, âgée de 35 ans, qui avait une petite fille actuellement âgée de 10 ans.

Le ménage alla tenir un cabaret rue Fénelon, à Hellemmes, tandis que le surveillant continuait à travailler.

Il y avait donc été heureux, quand il y a un mois, pour des raisons qu'il est difficile d'établir, l'époux abandonna son mari et vint se réfugier chez un sieur X..., habitant rue du Pont de Lion-d'Or.

Furieux de ce départ, Harasse avait fait des recherches dans toute la ville, afin de retrouver l'épouse infidèle, mais d'après lui, toujours en vain.

Ce n'était pas, comme on aurait pu le croire, pour lui faire réintégrer le domicile conjugal, qu'il voulait la revoir, mais pour lui reprocher ses infidélités.

Un jour, il se rendit chez son épouse, mais elle ne le reconnut pas. Il se mit à hurler et à faire du tapage.

Il était à dix heures environ, lorsque Harasse rencontra sa femme, qui hâtivement traversa la place Madeleine-Caulier, allant faire une course.

A peine l'avait-il aperçue, qu'il se lança furieusement sur elle, et après lui avoir arraché le châle de laine qu'elle portait sur les épaules, il la frappa de plusieurs coups d'une broche emmanchée à chaque instant, et se mit à hurler comme un tourtereau, pouvant faire des blessures mortelles.

La pauvre femme, atteinte à la nuque, à l'aisselle, à l'épaule droite, s'enfuit éperdue, poussant des cris déchirants.

Deux passants se portèrent aussitôt au secours de la malheureuse, qui perdit du sang en abondance de ses blessures. Elle fut transportée dans un estaminet voisin.

Un docteur mandat en hâte, accourut panser la victime, qui heureusement ne porte aucune blessure grave. Elle devra subir une incapacité de travail de quelques semaines seulement.

Quant à Harasse, qui avait été arrêté par plusieurs passants il fut conduit au poste du 5^e arrondissement, où il déclara vouloir porter plainte contre un individu qui lui avait porté un coup de poing, au moment où il « corrigait sa femme ». Il avait en effet, reçu un coup de poing derrière la tête, par où le sang s'échappait.

Interrogé par M. Proix, Harasse a déclaré, ainsi que nous le disions plus haut, que son acte avait été motivé par la disparition d'une somme de 700 fr., enlevée par sa femme.

Harasse sera défilé lundi au parquet, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires.

OU EST-IL ?
Sur la demande de M. Declercq, habitant 58, rue Fontenois, la police recherche activement le fils de ce dernier, le jeune Palydor, âgé de 16 ans, disparu du domicile paternel depuis le 30 décembre.

L'enfant qui travaille en qualité de garçon de machine chez M. Cuvelier, rue de la Phalécque, était parti de chez lui depuis 6 h. 1/2 du matin.

Depuis ce moment, on a perdu les traces du garçon qui n'a pas paru à son atelier, et n'a donné aucune nouvelle à sa famille.

On le croit, cependant, réfugié à Courtrai, où il a des parents.

Les recherches continuent activement.

MALADE DANS LA RUE
Vers sept heures du soir, un malheureux tomba, rue de la Vieille-Comédie, frappé subitement d'une terrible crise d'épilepsie.

Deux passants s'accoururent aussitôt, pour des motifs que nous ne chercherons pas à qualifier, ils prirent la tête, abandonnant leur camarade, qui une voiture pouvait à chaque instant écraser.

Le pompier de la rue de Fresnes le transporta au poste du 1^{er} arrondissement, où ses soins et ceux des agents eurent bientôt remis le malade sur pied.

LA MORT DU CHEVAL
Passant place Sébastopol, à l'angle de la rue des Postes, le cheval attelé à la voiture de M. Foulon, marchand de chiffons, à Gondrecourt, tomba mort, frappé d'un coup de sang.

La voiture d'un équerisseur l'enleva dans la soirée.

PAUVRE GARÇON
Venu à Lille à pied pour se présenter dans une maison de la ville où l'on devait l'embaucher, Jules Andels, 16 ans, avait trouvé la place prise quand il s'y présentait.

Il erra toute la nuit, et trouva vers quatre heures du matin, mourant de faim et de froid près de la porte Louis XIV.

Après des soins énergiques qui lui furent prodigués au commissariat central et un repas solide, on lui donna un secours grâce auquel il put regagner Cambrai par chemin de fer.

LA RETRENTE DES PERMISSIONNAIRES
Les soldats qui doivent rentrer à Givet ou à Sedan, le 5 janvier, à minuit devront quitter Lille, à 5 h. 40 du soir, ou prendre le train de 6 h. 02 via Orchies.

Les soldats qui doivent rentrer à Charleville

et à Givet, le 4 janvier à midi, devront quitter Lille le matin à 7 h. 42 du matin et arriveront par train spécial à Givet, à 1 h. 30 de l'après-midi.

Les soldats qui doivent rentrer dans l'après-midi du 4 janvier à Sedan, Verdun, Saint-Mihiel, L'Épervier, devront également quitter Lille à 7 h. 42 du matin.

Les soldats qui doivent rentrer dans la soirée du 5 janvier à Charleville, Sedan, Verdun, devront quitter Lille par le train de 11 h. 42 du soir, pour arriver à destination avant onze heures.

ÇA SE DECOLLE
Samedi, vers 11 h. 45 de l'après-midi, la chaussée située en face du numéro 25 de la rue de Douai s'est effondrée sur une certaine largeur. Le service des travaux, aussitôt averti, a prodigué aux réparations afin de prévenir les accidents.

A QUI L'OBIGATION ?
A cinq heures du soir, le jour de l'an, un tailleur d'habits habitant la rue Montesquieu, ayant trouvé une obligation d'égare d'une valeur de mille francs, s'empressa de la porter au poste du 7^e arrondissement, où le perdant pourra la réclamer.

Soldes avant inventaire aux Galeries Lilloises : rabais énormes sur les marchandises dont l'écoulement immédiat est décidé.

LES VICTIMES DU DECAL
Comme la gelée, le dégel fait des victimes.

Vendredi, vers 2 heures du matin, M. Bourgeois, pharmacien-chef de l'Hôpital-Militaire, passant boulevard des Ecoles, glissa sur le trottoir et en tombant se fractura le péroné droit.

Après avoir reçu les premiers soins au poste de la Préfecture, M. Bourgeois a été conduit en voiture à l'Hôpital-Militaire.

Hier soir, vers six heures et demie, rue Nicolas-Leblanc, M. K..., facteur des Postes glissa sur le trottoir et se cassa l'omoplate de confusion aux reins et au coude droit.

Il a regagné son domicile, rue Léonard-Danel.

FRAPPEE DE CONGESTION
Vendredi soir, vers cinq heures et demie place Jacquard, Mme Marie Haukeur, 71 ans, ménagère, s'est affaïssée sur le sol, frappée d'une congestion occasionnée par le froid.

Elle a été aussitôt transportée à son domicile, 19, rue des Étiennes.

Je ne fume que le MIL

RECLEMENT DE COMPTES
Sur extrait de jugement pour coup et blessures, la sûreté a mis en état d'arrestation Louis-Jules Herr, 25 ans, rattacheur, demeurant rue des Penitentes.

UNE AFFAIRE GRAVE
Il n'est bruit en ce moment dans le monde des marchands de chevaux que d'une escroquerie à laquelle seraient mêlés plusieurs individus, dont l'un portant un nom à part.

« On » se serait fait livrer un cheval de course valant de 3 000 francs, qui aurait été revendu mystérieusement avant que d'être payé par le premier preneur.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, voulant laisser à la justice saisi le temps de prendre les initiatives qu'elle croira nécessaires.

L'avis de ma Soubrette
— Mariette, quel parfum mettrais-je à ce bol ?

— Le Trèfle Vaissier, Madame. Toutes les fois que vous avez employé ce savon, vous êtes rentrée rayonnante de bonheur, et j'ai bien vu que le bonheur avait eu des lendemains fortunés.

Au Parquet
UN CAMBRIOLAGE
M. Boulesteix, juge d'instruction, vient de lancer dans toutes les directions un mandat d'arrêt contre un sieur Bogner Maurice 17 ans, tailleur d'habits, coupable d'un audacieux cambriolage.

M. Robert Delmeisse, voyageur de commerce, rue Barthelemy-Monoyer, 14, s'était absenté du 23 au 26 décembre.

A son retour de voyage, il constata qu'on lui avait volé une paire de bottines et deux revolvers américains qu'il avait posés sur des meubles.

Le voleur s'était introduit dans la maison par la fenêtre d'une cuisine donnant sur la cour et que l'on avait laissée entrouverte.

Or le 29 décembre, les agents L'Écuyer et Wagnon, en chassant au sieur Bogner, poursuivirent pour vol. Celui-ci jeta, en fuyant, un revolver que M. Delmeisse reconnut pour l'un de ceux qui lui avaient été volés.

Le fuyard aura donc à répondre lors de sa capture, de cette nouvelle inculpation.

LIRE AUJOURD'HUI
notre nouveau feuilleton

LA FAVORITE
grand roman historique

par Arthur BERNEDE

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART
Le car X continue

Cette fois, il tamponne un chariot. — Le wattman du tamponneur est grièvement blessé.

Absolument au même endroit où il tua une femme, il y a quelques mois, le car X vient encore de se livrer à une dangereuse fantaisie. Il a tamponné et renversé un chariot de cultivateur, blessant le conducteur de ce véhicule et mutilant le wattman.

Hier samedi matin, vers dix heures moins un quart, la voiture 803-1 du car X arrivait à toute vitesse en face de la teinturerie Delcourt, rue de Lille, se dirigeant vers le terminus.

Devant lui, un lourd chariot chargé de fumier, attelé de deux chevaux appartenant à M. B. Pollet, cultivateur à Lompot et conduit par le domestique Pierre Deleux, âgé de 27 ans, quittait la voie en appuyant à droite.

Une violente douleur aux reins ; le chariot fut projeté en l'air et se désagréa. Le choc fut si violent que le chariot et l'attelage furent soulevés et projetés sur le trottoir de droite où ils tombèrent retournés.

Lui-même projeté à terre se plaignait d'une violente douleur aux reins ; il portait des plaies sur tout le corps.

Le tamponneur était en triste état et son wattman Delzeune avait eu à souffrir du choc. En effet, les montants d'avant du car étaient déformés et écrasés le bras droit du wattman contre la tête du frein. De plus, des éclats de verre provenant des vitres brisées en tombant sur Delzeune lui avaient taillé la main.

Des passants accoururent et dégagèrent le malheureux qui souffrait horriblement ; on le conduisit dans un estaminet voisin d'où après avoir été pansé il partit en voiture pour se rendre au dépôt voir le docteur de la compagnie.

Le domestique du fermier alla à la pharmacie Balleux, place de l'Église, où M. le docteur Martin le visita.

Nous avons pu demander au wattman porteur de quelles circonstances cet accident s'était produit.

« Je ne voyais pas à deux mètres à cause du brouillard, nous répondit-il, et quand je m'aperçus de la présence du chariot je serrai mes freins, mais par la vitesse acquise et le glissement des rails, ma voiture patina et... vous savez le reste. »

En combien de temps le car doit-il faire le trajet de la place de Lille à Lambersart soit environ 4 kilomètres ?

Dix-neuf minutes au maximum. Mais il faut en décompter le temps perdu aux terminus, et bien qu'il faut compter sur douze à quinze minutes avec les arrêts souvent assez longs, ce qui réduit encore et force à marcher toujours vite, toujours et partout vite, trop vite.

En ces conditions, il n'est pas étonnant que ces accidents se produisent fréquemment et à qui en fait l'incrimination ?

ARMENTIERES
VOL DE BICYCLETTE. — M. Paul Giorian, représentant de la brasserie Motte, ayant déposé son vélo dans le hall de cet établissement, n'pu en retrouver la trace au sortant des bureaux quelque temps après.

Une enquête est ouverte par la police.

ACTE DE PROBITÉ. — M. Lemire Théophile, ouvrier électricien chez Pouchain, passant place Victor-Hugo, trouva deux billets de banque, l'un de cent francs, l'autre de cinquante, et les déposa au commissariat de police, où ils furent remis à leur propriétaire, Mme Descamps, directrice de l'école communale de la rue Marceau.

Valenciennes
ENTRE VOISINS
La femme Verterlox, a constaté la disparition d'un seuil, valant 1 fr. 50.

Sur la neige, elle aperçut des traces de pas de gamin allant jusque chez un voisin.

Elle a donc porté plainte contre celui-ci. La police informe.

LES VOLEURS DE VELOS
Giller Maurice, 21 ans, garçon pâtissier, 99, rue de Famars, avait laissé sa bicyclette à la porte du « Bar du Stand ».

Un filou passa, qui entourait la bicyclette et la police a ouvert une enquête.

IL AVAIT PERDU LA BOULE
Des gosses se livraient bataille, rue du Pont de Valenciennes, à coups de boule de neige.

Un des projectiles arriva et vint heurter un carreau, à la façade de la maison Crétet.

La police a reçu une plainte et dressé contravention. Le préjudice est évalué 6 francs.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur à sa fonte régulière

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

UN ENFANT BRULE
Léon Despléchin, âgé de neuf ans, demeurant rue de Verger, s'étant approché trop près du feu, fut en vêtements enflammés.

Il courut dehors, mais l'air aviva celles-ci, et le malheureux fut écrié à la mort.

Le médecin a constaté de très graves brûlures, et l'état du jeune imprudent inspire de vives inquiétudes.

FRESNES
UNE TROUVAILLE. — Passant derrière la propriété Schmidt, rue des Moulins, M. Dupire habitant du Trieu a trouvé sous la neige, des vêtements d'artilleur qu'il alla déposer à la mairie.

QUIEVRECHAIN
L'inculpé sera écroué à Valenciennes en attendant son départ en voiture cellulaire.

L'ASSASSIN FOU. — Un sujet belge, Leclercq Fernand, 23 ans, recherché pour meurtre et évasion de l'asile d'aliénés de Tournay, était venu travailler à la fosse.

Quand on voulut s'assurer de son identité, il tira parti, pour Maubeuge, a-t-il dit.

Les renseignements ont été transmis en Belgique.

LES CAMBRIOLAGES — Blanche Prévoist, 19 ans, servante, qui avait travaillé chez les époux Reupoir, a été interrogée par la gendarmerie.

Elle a déclaré que ceux-ci n'avaient jamais d'argent, qu'ils devaient emprunter pour payer leur bière.

Son amant, Denuit, a été condamné par vol à Mons. Le témoin prétend ignorer si celui-ci faisait partie de la « bande » de Reupoir.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI
FECHAIX
GLISSADE MALENCONTREUSE
Avant-hier après-midi, Mlle Dupes-Louise, qui se rendait à la rencontre de son frère, âgé, à Valenciennes, glissa et s'écrasa lourdement sur le sol. Dans sa chute, elle se fractura une jambe.

Notre camarade, le docteur Héris, passa juste-ment et s'empressa de lui prodiguer ses soins.

On estime que la pauvre ménagère devra garder la chambre au moins deux mois.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI
IWUY
AU FEU ! — Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un violent incendie s'est déclaré dans un hangar, contenant de la paille et des instruments aratoires, appartenant à M. Elie Guider, brasseur à IWUY. Malgré les efforts de la population et des pompiers, le bâtiment a été complètement détruit avec son contenu. Les dégâts s'élevaient à 7.500 francs couverts par une assurance. La cause du sinistre est inconnue.

LESAIN
UNE MAISON INCENDIÉE
La maison, couverte en chaume, de M. Faucoux, assesseur à Lesdain, a été complètement détruite par un incendie au cours de la nuit de jeudi à vendredi, pendant une absence de ce dernier et de sa famille. Les maisons voisines ont été quelque peu endommagées par le feu.

Les dégâts s'élevaient à 3.300 francs, couverts par une assurance. La cause du sinistre est inconnue.

ESTRUN
AUDACIEUX VOL. — Pendant la nuit des malfaiteurs, après avoir culbuté une palissade, ont pénétré dans la basse-cour de M. François Moithey, et ont enlevé poules, coqs, canards, oies, etc., tout enfin ce qui se trouvait dans le poulailler. M. Moithey constata le vol à son réveil. Il éprouve un préjudice de 95 francs.

La gendarmerie, informée, a ouvert une enquête.

PAS-DE-CALAIS

Lens
DANS LES VIGNES. — Il y a 2 des goulards qui ont bien commencé l'année 7 pour célébrer cet heureux jour du premier janvier ils se sont offert une « muflée » de première classe, à la suite de laquelle ils devinrent fort encombrants. Deux d'entre eux, se sont fait remarquer par leurs excentricités : D... de Sallamennes a cassé des carreaux chez M. Vandembulcke ; et D... de Lens a poursuivi son camarade Scrive, en brandissant un couteau. On dut le forcer au violon pour avoir la paix.

ÇA BRÛLE ! — René Blonde, seize ans, mouleur à l'usine Kainscop, demeurant à Avion, transportait à bon contentement de la fonte en ébullition lorsqu'il fut atteint au cou par des éclaboussures du liquide qui lui firent de profondes brûlures.

DANS LA MINE